



Règlement des trails (10 et 16 kms) du samedi 17 juin 2017 à Saint-Michel

1 - Inscriptions / participation.

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention (non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition) datant de moins de 1 an. Pour participer à la course à pied de 16 km âge minimum de 18 ans (Né en 1999 et avant). Pour participer à la course nature de 10 km, âge minimum de 16 ans (né en 2001 et avant).

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Les inscriptions sont à adresser à :

Cdc Astarac Arros en Gascogne
La Gravière - 32300 Idrac Respaillès
Tél : 05 62 59 04 48 / 06 18 53 16 30
mail : pole.services@cdcaag.fr

2 - Droits d'engagements.

Les inscriptions à la course à pied et la course nature sont gratuites.

3- Départ.

Le départ des deux courses est fixé à 9h15.

4 - Ravitaillements.

4 ravitaillements complets sur le circuit court de 16 km / 3 ravitaillements complets pour la course Nature de 10 km.

Ravitaillement également à l'arrivée.

5 - Environnement.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers (mouchoir), ni emballage de barres, ni tubes... Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

GARDONS L'ESPRIT COURSE A PIED, respectons la nature, les biens, et les autres (coureurs et spectateurs).

6 - Sécurité.

Sécurité assurée par la protection civile.

Respecter le code de la route, les ordres de passage et de direction des contrôleurs sous peine de disqualification.

L'organisateur "Cdc Astarac Arros en Gascogne", se réserve le droit d'annuler, ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7 - Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8 - Organisation.

Toilettes présentes sur le lieu de départ/arrivée.

9 - Parcours.

Course nature de 10 km et course à pied de 16 km en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers. Balisage du parcours avec Rubalises, piquets, panneaux, et plots, traversées et cheminement de route.

10 - Classement

Aucun classement.

11 - Accompagnateurs.

Aucun accompagnateur en véhicule à moteur ne sera toléré (sauf ceux de l'organisation et du SDIS dûment identifiés). Coureurs sans dossard interdits.

12 - Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de Groupama .La Cdc Astarac Arros en Gascogne décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve. L'inscription aux deux courses à pied entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.